



RAPPORT FINANCIER 2007

COMPTES CONSOLIDES

- 66 Bilan
- 68 Compte de résultat
- 69 Annexe aux comptes consolidés

COMPTES SOCIAUX

- 118 Bilan
- 120 Compte de résultat
- 121 Résultat au cours
des cinq derniers exercices
- 122 Informations relatives
aux filiales et participations

BILAN CONSOLIDÉ

DE LA BRED BANQUE POPULAIRE

AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2007	2006
Caisse, Banques Centrales, CCP		1 076 110	1 066 505
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	V.1	8 148 402	8 138 634
Instruments dérivés de couverture	V.2	192 932	54 859
Actifs financiers disponibles à la vente	V.3	8 452 002	7 424 806
Prêts et créances sur établissements de crédit	V.4	8 223 523	6 792 847
Prêts et créances sur la clientèle	V.4	10 696 622	9 103 704
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	V.5		
Actifs d'impôts courant		9 818	
Actifs d'impôts différés	V.6	191 057	174 531
Comptes de régularisation et actifs divers	V.7	447 599	511 048
Actifs non courants destinés à être cédés	V.16		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	VI.8	105 705	47 561
Immeubles de placement	V.8	137 816	90 352
Immobilisations corporelles	V.9	187 232	182 349
Immobilisations incorporelles	V.9	18 933	16 952
Écarts d'acquisition	V.10	3 824	
TOTAL ACTIF		37 891 575	33 604 148

PASSIF

en milliers d'euros

	Notes	2007	2006
Banques centrales, CCP		5 988	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	V.1	2 743 488	3 656 750
Instruments dérivés de couverture	V.2	182 874	124 874
Dettes envers les établissements de crédit	V.11	9 113 373	7 779 986
Dettes envers la clientèle	V.11	12 542 429	9 755 359
Dettes représentées par un titre	V.12	5 703 725	5 223 932
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		1 768	3 034
Passifs d'impôts différés	V.6	6 165	23 538
Comptes de régularisation et passifs divers	V.7	831 287	776 913
Dettes sur actifs destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	V.13	3 996 966	3 771 468
Provisions pour risques et charges	V.14	225 339	226 880
Dettes subordonnées	V.15	492 900	405 902
Capitaux propres part du groupe		2 020 498	1 850 482
• <i>Capital et réserves liées</i>		1 415 738	1 405 017
• <i>Réserves consolidées</i>		281 454	70 845
• <i>Gains ou pertes latents ou différés</i>		92 899	158 832
• <i>Résultat de l'exercice</i>		230 407	215 788
Intérêts minoritaires		24 775	5 030
TOTAL PASSIF		37 891 575	33 604 148



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE LA BRED BANQUE POPULAIRE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	VI.1	1 425 944	1 359 758
Intérêts et charges assimilées	VI.1	- 1 220 794	- 1 180 578
Commissions (produits)	VI.2	337 942	318 482
Commissions (charges)	VI.2	- 108 537	- 94 805
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	VI.3	229 800	279 873
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	VI.4	47 296	37 803
Produits des autres activités	VI.5	625 625	704 013
Charges des autres activités	VI.5	- 515 539	- 647 238
Produit Net Bancaire		821 737	777 308
Charges générales d'exploitation	VI.6	- 479 625	- 451 105
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		- 35 624	- 35 135
Résultat Brut d'exploitation		306 488	291 068
Coût du risque	VI.7	10 755	- 6 557
Résultat Net d'exploitation		317 243	284 511
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	VI.8	5 594	5 291
Gains ou pertes sur autres actifs	VI.9	106	8 666
Variation de valeur des écarts d'acquisition	VI.10	- 1 572	- 27
Résultat avant impôt		321 371	298 441
Impôts sur les bénéfices	VI.11	- 88 601	- 83 567
Résultat net		232 770	214 874
Intérêts minoritaires		- 2 363	914
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		230 407	215 788



Colombes
4 chemins.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

DE LA BRED BANQUE POPULAIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2007

NOTE – I

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2007	2006
Résultat avant impôts		319 008	299 355
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		35 624	35 135
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes aux provisions		- 10 755	6 556
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE		- 5 594	- 5 291
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		- 106	
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements			- 8 665
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		338 177	327 090
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		- 100 906	- 1 572 901
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		1 194 152	- 1 682 150
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 1 325 008	2 738 352
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		22 833	- 119 458
- Impôts versés		- 67 261	- 69 541
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		- 276 190	- 705 698
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)		61 987	- 378 608
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		- 58 144	- 7 909
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		- 54 328	- 3 431
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		- 112 472	- 11 340
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		- 9 680	- 8 113
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		86 998	
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		77 318	- 8 113
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		26 833	- 398 060
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)		61 987	- 378 608
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)		- 112 472	- 11 340
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)		77 318	- 8 113
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 379 740	2 777 800
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)		1 066 504	208 008
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédits		1 313 236	2 569 792
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 406 573	2 379 740
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)		1 070 122	1 066 504
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédits		1 336 451	1 313 236
Variation de la trésorerie nette		26 833	- 398 060

NOTE – I BIS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

2007							
Capitaux propres : Part du groupe							
en milliers d'euros	Capital	Réserves liées	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents ou différés	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Total
Position en début d'exercice	340 313	1 064 704	70 845	158 832		215 788	1 850 482
Variations de capital de l'entreprise consolidante							
Résultat consolidé de l'exercice (avant affectation)						230 407	230 407
Distribution de l'exercice			206 108			- 215 788	- 9 680
Incidence des variations des taux de conversion				- 771			- 771
Incidence des réévaluations				- 65 162			- 65 162
Incidence des restructurations et cessions internes d'actifs							
Effets de changements de pourcentages de détention et de périmètre		104					104
Changements de méthodes d'évaluation							
Autres variations		10 617	4 501				15 118
Position à la clôture de l'exercice	340 313	1 075 425	281 454	92 899		230 407	2 020 498





NOTE – II

RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés annuels sont établis depuis 2006 en normes IFRS et comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les états financiers consolidés du 31 décembre 2007 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 7 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union Européenne applicables au 31 décembre 2007. Le Groupe BRED Banque Populaire a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne dont l'application est prescrite au 1^{er} janvier 2007 et notamment IFRS 7- instruments financiers : informations à fournir) et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2007 n'est qu'optionnelle.

- Les comptes sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2006.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation majeurs retenus pour l'élaboration des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 sont présentés, par soucis de lisibilité, dans les notes annexes aux comptes consolidés et principalement dans les notes relatives au bilan (note V) et au compte de résultat (note VI).

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Néant

NON CONSOLIDATION DES ANCIENS FONDS COMMUNS DE CRÉANCES – CONSOLIDATION DU FCC CRÉÉ EN 2007.

Compte tenu de la détention de la totalité des parts des deux compartiments du FCC Cristalys, la BRED n'a pas consolidé ce fonds conformément à SIC 12. Les impacts de cette décision sont mentionnés en notes IV et V.3.2. Eu égard à la nature spécifique du fonds multicédants Amaren II et de la détention de la totalité des parts à la hauteur des créances cédées et du risque porté, la BRED a pris l'option de présenter à son bilan, non pas les créances cédées, mais les titres du fonds. L'incidence de ce traitement est indiqué dans la note V.3.2.

Le FCC Elide, créé fin juin 2007, est consolidé par intégration globale.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Lorsque l'écart est significatif, les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

ACTIVITÉS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Principes généraux

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination,
 - les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.
- Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme et sont donc évalués à la juste valeur

(à l'exception de ceux classés en « détenus jusqu'à l'échéance » et en « prêts et créances »).

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4.

Conformément à cette norme, ces contrats d'assurance donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Participation différée

Pour les contrats d'investissement avec participations aux bénéfices discrétionnaires (assurance-vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*). La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en

capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente » et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat ».

Contrats d'assurance-vie et non-vie

Les produits commercialisés par les filiales d'assurance-vie et non-vie sont essentiellement des contrats d'assurance-vie et plus particulièrement des produits d'épargne, ainsi que des contrats de prévoyance vie et non-vie. Ces contrats ont fait l'objet d'un classement en catégories IFRS. Les produits d'épargne ont été classés à plus de 99 % en contrats d'assurance et en contrats d'investissement à PB discrétionnaire (application de IFRS 4) et pour une part non significative en contrats d'investissement sans PB discrétionnaire (application de IAS 39). Les produits de prévoyance ont été intégralement classés en contrats d'assurance (IFRS 4).

Conformément au classement retenu et en application de IFRS 4, les méthodes comptables retenues pour évaluer les actifs, passifs, produits et charges liées aux contrats d'assurance sont les principes des comptes sociaux (réglementation du code des assurances).

Autres éléments

Les informations relatives à la mesure et la surveillance des risques figurent en annexes 3 et 4 du rapport de gestion.

NOTE – III

LIQUIDITÉ ET SOLVABILITÉ

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code Monétaire et Financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}). Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est

instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

En comptes individuels, les Fonds Fédéraux et Régionaux de Solidarité sont comptabilisés, respectivement à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les Banques Populaires, dans un compartiment spécifique du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). En consolidation, dès lors que les normes IAS 30 et IAS 37 ne reconnaissent pas le Fonds pour Risques

Bancaires Généraux comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise, l'ensemble des fonds de solidarité a fait l'objet d'un reclassement intégral dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2005 ; symétriquement, les dotations et les reprises depuis cette date ont été éliminées du compte de résultat.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code Monétaire et Financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

NOTE – IV

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire regroupent les comptes de la BRED Banque Populaire et ceux de ses filiales significatives. La notion de significativité ne s'apprécie pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire.

Les Fonds Communs de Créances Cristalys et Amaren II ne sont pas consolidés pour les motifs exposés en note II. En 2007, le nombre de sociétés consolidées s'élève à 36 dont 33 sociétés consolidées par intégration et 3 sociétés consolidées par mise en équivalence.

Variations du périmètre depuis le 1^{er} janvier 2007 :

- création du Fonds Commun de Créances Elide, consolidé par intégration globale,
- acquisition de 51 % de la BCI-Mer Rouge, consolidée par intégration globale,

- création de la Banque BRED Vanuatu consolidée par intégration globale,
- création de Bercy Patrimoine, consolidée par intégration globale,
- création de la Foncière du Vanuatu consolidée par intégration globale,
- création de NJR Invest, consolidée par intégration globale,
- acquisition de 15 % de la Socredo, consolidée par mise en équivalence du fait de l'existence d'une influence notable,
- intégration globale des trois sociétés de caution mutuelle de la BRED, la Socama BRED, la Socama Normandie et la Socami BRED Habitat,
- déconsolidation d'Agro Audaces, cette société de capital-risque ayant été liquidée fin 2007.





	Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION GLOBALE			
Société mère			
BRED Banque Populaire - 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F		
ENTREPRISE À CARACTÈRE FINANCIER			
Établissements de crédit			
BCI Mer Rouge – place Lagarde – Djibouti	E	51,00 %	51,00 %
BIC BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
BRED Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	85,00 %	85,00 %
BRED Cofilease – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer – 36, rue Boisneuf – 97158 Pointe-à-Pitre	F	23,27 %	23,27 %
Socama BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	8,49 %
Socama Normandie – 8, bld Salvador Allende – 27000 Evreux	F	100,00 %	7,34 %
Socami BRED Habitat – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	1,78 %
Sofiag – 12 bd du général de Gaulle – 97242 Fort-de-France	F	100,00 %	100,00 %
Sofider – 3 rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00 %	100,00 %
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Cofibred – 18 quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
LFI 4 – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
NJR Invest – 149, avenue Louise – 1050 Bruxelles	E	99,73 %	99,73 %
Promepar Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,97 %	99,97 %
Autres entreprises à caractère financier			
AchatPro – 131, bd de Sébastopol – 75002 Paris	F	85,39 %	85,39 %
Bercy Gestion Finance – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,96 %	99,96 %
Bercy Patrimoine – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BGF + – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Cofeg – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,67 %	99,67 %
Click and Trust – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	66,00 %	66,00 %
LFI – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Fonds Commun de Créances Elide – 41, avenue de l'opéra – 75002 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Foncière du Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	100,00 %	100,00 %
Perspectives et Participations – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Prepar Courtage – Tour Franklin – 101, quartier Boieldieu – 92040 La Défense	F	99,20 %	99,20 %
SPIG – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Vialink – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,98 %	99,98 %

Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
---	------------------	----------------

ENTREPRISES NON FINANCIÈRES**Assurances**

Prepar Iard – Tour Franklin – 101, quartier Boieldieu – 92040 La Défense	F	99,99 %	99,99 %
Prepar-Vie – Tour Franklin – 101, quartier Boieldieu – 92040 La Défense	F	99,78 %	99,78 %

CONSOLIDATION PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE**Établissements de crédit**

SBE – 7, rue Auguste Gervais – 92130 Issy-les-Moulineaux	F	50,00 %	50,00 %
--	---	---------	---------

Autres entreprises à caractère financier

Trust and Pay – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	44,00 %	64,76 %
--	---	---------	---------

CONSOLIDATION PAR MISE EN ÉQUIVALENCE**Établissements de crédit**

BCI – 54, avenue de la Victoire – 98849 Noumea	F	49,90 %	49,90 %
Socredo – 115 rue Dumont d'Urville – Papeete – Tahiti – Polynésie	F	15,00 %	15,00 %

Autres entreprises à caractère financier

B-process – 50 avenue Daumesnil – 75012 Paris	F	47,18 %	47,18 %
---	---	---------	---------

NOTE – V**NOTES RELATIVES AU BILAN****V.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme. L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005 a précisé les conditions d'utilisation de l'option juste valeur pour les actifs et passifs financiers. Seuls peuvent être évalués à la juste valeur les actifs et passifs vérifiant l'une des situations suivantes :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;

- Groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur ;

- Élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La partie relative aux intérêts est inscrite en « produits ou charges d'intérêts ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

V.1.1 – Dispositions générales relatives à la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte du risque de liquidité ou de contrepartie et dans le cas de produits complexes du risque de modèle. Pour les produits complexes vendus, la valorisation fondée sur des données observables de marché permet l'enregistrement de la marge commerciale au début de l'opération pour la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle. Si les paramètres ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est le prix de transaction et non pas la valeur du modèle ; il s'en suit que la marge commerciale est étalée sur le résultat, sur la durée de vie du produit.

Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif).

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

- Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées. Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables. Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

- Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue, sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des

options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra être inscrite immédiatement au compte de résultat.

Au 31 décembre 2007, le périmètre des instruments concernés par cette absence d'observabilité, se limite à certains dérivés optionnels complexes. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

Les instruments traités sur les marchés actifs sont les titres cotés, les dérivés de transaction ou de couverture (swaps, fra, collar, futures...). Les positions nettes sont évaluées en fonction du cours acheteur ou vendeur selon le sens (cours acheteur pour les positions courtes et cours vendeur pour les positions longues).

Les actions non cotées sont estimées soit à partir de la quote-part d'actif net calculée à partir des informations les plus récentes, soit en fonction des méthodes *Price Earning Ratio* ou *Discounted Cash Flows* pour les participations les plus significatives.

Ainsi, au 31 décembre 2007, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement des titres à revenu fixe, et, dans une moindre mesure, des instruments dérivés, et des titres à revenu variable, en particulier les titres de l'activité de portefeuille du Capital Investissement.

V.1.2 – Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2007	2006
Titres relevant des opérations de transaction		7 084 872	7 061 213
Titres		7 084 872	7 061 213
• Revenu fixe		7 045 414	6 989 599
• Revenu variable	(1)	39 458	71 614
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension			
Instruments dérivés hors couverture	V.1.4	613 601	625 488
• Opérations de transaction		613 601	625 488
• Autres			
Titres à la juste valeur sur option	V.1.5	449 929	451 933
Titres		449 929	451 933
• Revenu fixe		206 872	237 783
• Revenu variable	(1)	243 057	214 150
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension			
Prêts et créances à la juste valeur sur option			
TOTAL		8 148 402	8 138 634

1) La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation est la suivante :

Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007		
	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total
Titres relevant des opérations de transaction	39 457		39 457
Titres à la juste valeur par résultat sur option	243 057		243 057
• dont Titres de l'activité de Portefeuille du Capital investissement			
TOTAL	282 514		282 514

V.1.3 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2007, les passifs financiers du Groupe évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par la Commission Européenne le 15 novembre 2005, a donné

la possibilité de comptabiliser des passifs à la juste valeur par résultat. Le Groupe, a opté pour l'application de cet amendement à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière rétrospective et a aussi requalifié certains passifs de passifs à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il s'agissait de produits de taux indexés sur des composantes de nature différente (actions pour les PEP et BMTN structurés).

Les variations de risque de crédit ne sont pas incluses dans la juste valeur des dettes financières évaluées en juste valeur.

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		2 152 314	2 920 892
Titres		2 152 314	2 920 892
• Titres à revenu fixe		2 142 211	2 880 622
• Titres à revenu variable		10 103	40 270
Titres ou valeurs donnés en pension		.	.
Titres à la juste valeur par résultat sur option		.	.
Titres		.	.
• Titres à revenu fixe		.	.
• Titres à revenu variable		.	.
Instruments dérivés hors couverture		591 174	735 858
Autres dettes		.	.
TOTAL		2 743 488	3 656 750

V.1.4 - Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés (hors couverture) sont par nature des dérivés détenus à des fins de transaction,

quelque soit leur horizon de détention. Ils sont évalués à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat.



en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	142 228 221	481 520	384 517	512 188	635 643
<i>Marchés organisés</i>	6 050 563	1	1	1	11 624
• Taux	5 796 169	1		1	
• Contrats de change					
• Autres contrats	254 394		1		11 624
<i>Marché de gré à gré</i>	136 177 658	481 519	384 516	512 187	624 019
• Swaps de taux	133 713 080	280 662	278 148	316 964	508 289
• Change à terme	1 502 591	45 245	1 236	49 722	1 082
• Swaps de devises	1	90 687	99 872	90 685	104 784
• Autres	961 986	64 925	5 260	54 816	9 864
Opérations conditionnelles	19 156 859	132 080	206 395	113 299	100 215
<i>Marchés organisés</i>	16 886 951	16 473	94 866	12 766	279
• Options de taux	14 721 033		80 759		279
• Options de change					
• Autres options	2 165 918	16 473	14 107	12 766	
<i>Marché de gré à gré</i>	2 269 908	115 607	111 529	100 533	99 936
• Options de taux	1 676 069	112 962	111 528		99 935
• Options de change	336 403		1	100 533	1
• Autres	257 436	2 645			
Dérivés de crédit	449		262		
TOTAL	161 385 529	613 600	591 174	625 487	735 858

V.1.5 – Prêts et créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

en milliers d'euros	31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable	Gestion à la juste valeur	Existence d'un dérivé incorporé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit				
Prêts ou créances sur la clientèle				
Titres à revenus fixes	206 872		206 872	
Titres à revenus variables	243 057		243 057	
TOTAL	449 929		449 929	

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée fournir une information plus pertinente dans les deux premiers cas présentés et lorsqu'il existe des dérivés incorporés significatifs et séparables.

V.2 – INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF ET PASSIF

Selon la norme IAS 39 un dérivé répond aux 3 critères suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;
- et
- il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;
- et
- il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (*cash flow hedge*),
- la couverture de juste valeur (*fair value hedge*),
- la couverture d'un investissement net libellé en devises.

V.2.1 – Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions futures à taux fixe. Pour le Groupe, la couverture de flux de trésorerie correspond essentiellement à des opérations de macro-couverture (couverture de portefeuille de prêts ou d'emprunts...). Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur, les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne « Gains ou pertes latents ou différés ». Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- Des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité est en effet en risque de cash flow sur les actifs/passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s).
- Des futurs actifs et passifs dont les flux futurs sont aujourd'hui incertains, et dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Ainsi, dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité est en risque de cash flow sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où elle ne connaît pas encore le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle se trouve en risque de cash flow sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; la méthode imposée consiste à désigner l'élément couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas au Gap (position nette) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine seront comparées à celles des dérivés que l'entité souhaite documenter comme couvertures.

Pour une couverture de flux de trésorerie, un dérivé hypothétique est reconstitué afin de parvenir à une couverture qualifiée d'efficace. Les caractéristiques de ce dérivé sont calées sur celles de l'élément couvert.

Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé synthétique par rapport au dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échancier avec bande de maturité. Le test prospectif permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de macro couverture.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

A chaque arrêté, les variations de *marked to market* pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de la rupture de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après la rupture, il est procédé à l'étalement linéaire de la juste valeur pied de coupon du dérivé en date de rupture sur la durée de vie de l'élément couvert. Après la rupture, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	6 552 076	167 819	182 874	54 859	16 751
<i>Marchés organisés</i>					
<i>Marché de gré à gré</i>	6 552 076	167 819	182 874	54 859	16 751
• Swaps de taux	6 552 076	167 819	182 874	54 859	16 751
• Change à terme					
Opérations conditionnelles					
<i>Marchés organisés</i>					
<i>Marché de gré à gré</i>					
Dérivés de crédit				- 1	- 2
TOTAL	6 552 076	167 819	182 874	54 858	16 749

V.2.2 – Couverture de juste valeur

La **couverture de juste valeur** est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe et correspond pour le Groupe, essentiellement à de la micro-couverture. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Le réescompte du dérivé est comptabilisé en « Charges ou produits d'intérêts ». L'élément couvert, par symétrie, adopte les modalités d'enregistrement du dérivé de couverture. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute une valorisation pied de coupon inscrite dans le poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

A chaque arrêté, les variations de *marked to market* pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %. En cas d'interruption de la couverture (cession du dérivé) ou de rupture d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Le dérivé est transféré en dérivé de transaction et l'ajustement de valeur de l'instrument couvert est amorti linéairement sur la durée la plus courte entre celle du dérivé et la durée résiduelle de l'élément précédemment couvert. En cas de remboursement anticipé de l'élément couvert, la reprise est immédiate.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, les banques établissent une documentation présentant, notamment, les éléments concernés (élément couvert et dérivé de couverture), la stratégie de couverture (risque couvert, qualification comptable de la couverture) et les modalités des tests d'efficacité (périodicité, résultats des tests...).



en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006	
	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	3 029 150	25 113			108 123
Marchés organisés					
• Autres contrats					
Marché de gré à gré	3 029 150	25 113			108 123
• Swaps de taux	3 029 150	25 113			108 123
• Change à terme					
Opérations conditionnelles					
Marchés organisés					
Marché de gré à gré					
• Options de taux					
• Autres					
Dérivés de crédit					
TOTAL	3 029 150	25 113			108 123

V.2.3 – Mesure de l'efficacité de la couverture

L'efficacité de la couverture est appréciée à l'origine de la relation de la couverture et tout au long de sa durée de vie de manière prospective et rétrospective sur un rythme au moins semestriel. Le caractère rétrospectif permet de s'assurer que le rapport entre les variations de valeur du dérivé de couverture et de ce qui est représentatif de l'élément couvert se situe dans les limites réglementaires 80 %/125 %. Le test prospectif n'est pas nécessairement chiffré et porte sur la durée de vie résiduelle de la couverture.

La documentation de l'efficacité des relations de couverture en juste valeur nécessite le recours à la définition d'un actif synthétique (ou d'un passif synthétique) afin de neutraliser l'effet des composantes de la valeur de marché non couvertes (marge de crédit et de liquidité). Le test d'efficacité est opéré en prenant en compte les variations de valeur de l'actif synthétique (ou du passif synthétique) par rapport à la variation de valeur du dérivé de couverture.

V.2.4 – Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit ne sont pas considérés comme des garanties financières. Par conséquent, les *credit default*

swaps sont qualifiés de dérivés inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les *Credit Link Notes* sont des instruments hybrides réunissant contrat hôte et dérivé incorporé.

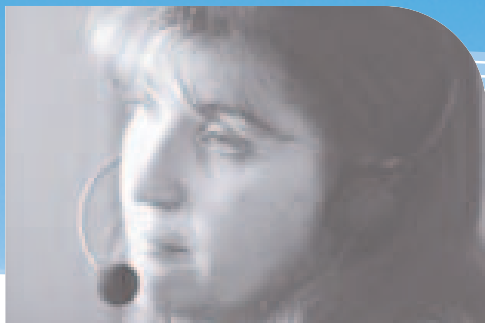
Le dérivé incorporé suit les mêmes modalités de valorisation qu'un dérivé simple. En l'absence de liquidité, les dérivés incorporés sont valorisés par un modèle interne.

V.3 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

V.3.1 – Dispositions générales

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues dans cette norme. Pour le Groupe, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (actions).

A l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant réputé au prix de marché. La détermination de la juste valeur de ces actifs est exposée à la note V.1.



Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de Bourse, impôts de Bourse) augmenté des intérêts courus. Compte tenu de l'impact non significatif des frais de transaction sur les titres, ces frais sont enregistrés en charges.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts et l'amortissement des décotes/surcotes pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat. S'il s'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres.

Pour les titres cotés, le cours d'arrêté est utilisé. Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation PER est utilisée ou celle de l'actualisation des flux futurs.

Un test de dépréciation est réalisé à chaque arrêté comptable sur l'existence d'indicateurs objectifs de pertes de valeur. Il est nécessaire qu'un événement postérieur à la comptabilisation ait eu lieu et que la perte soit supportée par l'entreprise. La notion d'indice objectif de dépréciation est la même que pour les crédits. Deux indices supplémentaires sont ajoutés pour les actions : des effets négatifs dus à un environnement technologique, juridique ou économique et surtout la baisse prolongée et significative du cours en dessous du coût d'acquisition. Les tests de dépréciation sont réalisés dès lors que les indicateurs suivants sont réunis :

- baisse consécutive sur six mois du cours de valorisation en dessous de la valeur d'acquisition ;
- et perte de valeur d'au moins 25 %.

Lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation, y compris la dépréciation durable pour les titres à revenu variable, la perte cumulée comptabilisée au poste « Gains ou pertes latents ou différés » est exclue des capitaux propres et recyclée en résultat. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la valeur recouvrable, qui est, pour un titre à revenu fixe, obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt courant du marché et pour un titre à revenu variable la juste valeur à la date d'arrêté.

Les pertes de valeur des titres à revenu variable classés en AFS sont enregistrées dans le PNB à la ligne « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Dès lors qu'un instrument de capitaux propres

a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les reprises de pertes de valeur passent par capitaux propres.

La moins-value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne : coût du risque du compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en résultat (en coût du risque) en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les titres AFS couverts en taux par des dérivés sont valorisés en juste valeur par résultat pour le risque couvert. L'étalement actuariel de la prime ou décote, comme l'enregistrement des intérêts pour les titres à revenu fixe, n'est pas remis en cause du fait de la couverture.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
<i>Encours de crédit</i>		
• Prêts et créances		
• Autres		
• Créances rattachées		
<i>Titres</i>	8 452 002	7 424 806
• A revenu fixe	7 409 782	6 804 222
• A revenu variable	979 763	564 756
• Créances rattachées	62 457	55 828
TOTAL	8 452 002	7 424 806

V.3.2 – Fonds communs de titrisation de créances

La totalité des parts et obligations des FCC Cristalys et Amaren 2 représentant un montant de 864 765 milliers d'euros au 31 décembre 2007 se trouve comptabilisée en actifs financiers disponibles à la vente. Ces fonds contiennent un encours de prêts qui est traité comme tel dans notre ratio de solvabilité. Une partie de ces encours est garantie par la Casden Banque Populaire pour 305 068 milliers d'euros. Toute opération, notamment de cession, donnera lieu à une information spécifique visant à préciser la réalité des risques portés à l'issue de sa réalisation.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
1) Incidence de la non consolidation du FCC Cristalys		
Créances titrisées brutes	214 181	282 142
Décote sur créances titrisées	- 12 691	- 12 691
Trésorerie	217 338	237 629
TOTAL ACTIF	418 828	507 080
Parts du Fcc cristalys en titres de placement	418 828	507 080
Impacts sur capitaux propres : neutralisation décote	12 691	12 691
2) Incidence de la non recombabilisation des créances cédées à FCC Amaren 2		
Créances titrisées brutes	445 189	536 872
Décote sur créances titrisées	- 19 231	- 19 231
Trésorerie	19 979	23 757
TOTAL ACTIF	445 937	541 398
Obligations du FCC Amaren 2 en titres de placement	445 937	541 398
Impacts sur capitaux propres : neutralisation décote	19 231	19 231
En compte de résultat l'impact est non significatif.		

V.4 – PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

V.4.1 – Dispositions générales

Les « Prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Tous les prêts à la clientèle des banques régionales sont comptabilisés dans la catégorie « Prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « Prêts et créances ».

Les prêts sont comptabilisés au bilan, à l'origine, pour un montant égal à leur juste valeur initiale. La juste valeur d'un prêt correspond à son nominal, diminué de la décote et des produits de transaction et augmenté des coûts de transaction.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme

des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par le Groupe, ne sont pas significatifs au 1^{er} janvier 2007 et au 31 décembre 2007.

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le TIE.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe Banque Populaire a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût amorti.



Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées pour apport d'affaires aux prescripteurs. Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux. En cas de modification des décaissements ou encaissements futurs, la « *catch up method* » est utilisée, qui conduit au maintien du taux d'intérêt effectif d'origine du contrat et a pour conséquence l'enregistrement d'un résultat immédiat pour l'écart entre la valeur comptable et l'actualisation des flux. La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins de un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

V.4.2 – Dépréciation sur prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;

- ces événements génèrent des pertes avérées (*incurred losses*) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact doit être fiable. Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations collectives.

Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est plus déprécié.

Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non avéré au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La BRED Banque Populaire a décidé de faire évoluer le mode de calcul des provisions collectives pour deux raisons :

- la première est de prendre en compte les évolutions constatées et anticipées sur notre fonds de commerce,
- la seconde concerne l'homogenisation des portefeuilles affectés.

De ce fait la BRED Banque Populaire a identifié trois filières (Habitat, Consommation, Equipement) qui ont des caractéristiques de même nature. Les créances de ces portefeuilles, non dépréciées individuellement, font l'objet de provisions à partir d'un modèle de type Bâle II commun au Groupe des Banques Populaires et en cours d'homologation par la Commission Bancaire. Le montant

de la provision est obtenu à partir des pertes attendues sur un horizon de deux ans en tenant compte d'un coefficient correcteur déterminé pour chacune des trois filières sur la base d'un jugement expérimenté. Ce coefficient, compris entre 1 et 3, repose à la fois sur des critères macro-économiques et sur les critères propres aux emprunteurs et aux actifs concernés. La provision a été maintenue au bilan consolidé pour son montant de 81 millions d'euros.

V.4.3 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Encours sains			
• Encours sains	V.4.3.1	8 219 151	6 789 228
• Dépréciations collectives			- 2 383
Net		8 219 151	6 786 845
Encours douteux			
• Encours douteux		13 058	15 167
• Dépréciations individuelles		- 8 686	- 9 165
Net		4 372	6 002
TOTAL		8 223 523	6 792 847

V.4.3.1 – Encours sains sur les établissements de crédit

Les encours sains sur les établissements de crédits comprennent essentiellement des opérations de pensions livrées.

Le traitement des opérations de pensions livrées en référentiel IFRS est identique au traitement appliqué dans les comptes individuels, à la seule différence que les titres cédés doivent être identifiés chez le cédant puisque la contrepartie a la possibilité de les céder à son tour ou de les mettre en garantie.

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans la catégorie « Prêts et créances ». Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Comptes et prêts		1 795 456	1 815 841
Comptes ordinaires débiteurs		1 646 872	1 417 374
Titres non cotés à revenu fixe			
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		4 741 123	3 523 505
Autres		1 658	42
Créances rattachées		34 042	32 466
TOTAL		8 219 151	6 789 228

V.4.4 – Prêts et créances sur la clientèle

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Encours sains			
• Encours sains	V.4.4.1	10 682 666	9 128 012
• Dépréciations collectives		- 81 000	- 81 000
• Autres retraitements		330	2 383
Net		10 601 996	9 049 395
Encours douteux			
• Encours douteux		457 199	397 962
• Dépréciations individuelles		- 362 573	- 343 653
Net (1)		94 626	54 309
TOTAL		10 696 622	9 103 704

(1) Le taux de couverture des encours douteux s'élève à 79 % au 31 décembre 2007 contre 86 % au 31 décembre 2006.



V.4.4.1 - Encours sains sur la clientèle

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Location financement	V.4.4.2	98 207	75 787
Autres prêts et créances	V.4.4.3	9 311 538	7 889 232
Comptes ordinaires débiteurs		831 955	885 264
Titres non cotés à revenu fixe		202	351
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		324 412	169 174
Affacturage			
Autres		61 873	60 130
Créances rattachées		54 479	48 075
TOTAL		10 682 666	9 128 012

V.4.4.2 - Opérations de location financement avec la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Immobilier	Mobilier	TOTAL	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Encours clientèle		98 207	98 207		75 787	75 787
Encours douteux nets		1 258	1 258		571	571
• Encours douteux		3 717	3 717		2 502	2 502
• Dépréciations sur encours douteux		- 2 459	- 2 459		- 1 931	- 1 931
TOTAL		99 465	99 465		76 358	76 358

V.4.4.3 - Autres prêts et créances sur la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Créances commerciales	478 275	383 858
Crédits à l'exportation	134 293	93 600
Crédits de trésorerie et de consommation	894 888	874 819
Crédits à l'équipement	3 407 385	2 772 753
Crédits à l'habitat	4 240 748	3 653 775
Autres crédits à la clientèle	155 949	110 427
TOTAL	9 311 538	7 889 232

V.5 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe BRED a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Le Groupe BRED Banque Populaire, n'a pas retenu cette catégorie.

V.6 – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dûes à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé

selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs/passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Principales sources d'impôts différés		
GIE fiscaux	- 17 918	- 17 918
Réserves latentes de crédit-bail	- 2 517	- 2 192
Juste valeur sur instruments financier et titres	- 91 567	- 129 505
Autres retraitements fiscaux sur instruments financiers	9 127	10 562
Provisions pour passif social	96 728	94 139
Provisions sur crédits, risque-pays, épargne et risques opérationnels	127 947	129 000
Effet temps et autres provisions non déduites	34 757	39 935
Déficits ordinaires et ARD	1 943	6 224
Coût amorti	34 879	32 071
Plus-values latentes sur OPCVM	95 477	79 434
Crédits d'impôt des prêts à taux zéro		4 121
Retour de subvention du fonds collectif de garantie des Banques Populaires	10 553	15 829
Participation des salariés	28 310	26 260
Sous-valeurs affectées et autres décalages temporels	211 255	157 119
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	538 974	445 079
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	- 1 943	- 6 224
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	537 031	438 855
Impôt différé comptabilisé		
Impôt différé au taux courant	179 010	145 770
Impôt différé – Contributions et CSB	5 882	5 223
Impôt différé au taux réduit		
IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL COMPTABILISÉ	184 892	150 993
<i>dont</i> • <i>impôt différé actif</i>	191 057	174 531
• <i>impôt différé passif</i>	- 6 165	- 23 538

Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

V.7 – COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

ACTIF

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Autres actifs et emplois divers	V.7.1.1	160 812	200 555
Comptes de régularisation	V.7.2.1	263 419	284 555
Comptes de régularisation de l'assurance	V.7.3.1	23 368	25 938
TOTAL		447 599	511 048

PASSIF

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Autres Passifs	V.7.1.2	232 954	252 969
Comptes de régularisation	V.7.2.2	569 130	496 851
Comptes de régularisation de l'assurance	V.7.3.2	29 203	27 095
TOTAL		831 287	776 915

V.7.1 – Autres actifs et passifs divers

V.7.1.1 – Autres actifs et emplois divers

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Règlement d'opérations sur titres		
Promotion immobilière		
Autres stocks et emplois divers	306	67
Débiteurs divers	160 405	200 425
Créances rattachées	101	63
TOTAL	160 812	200 555

V.7.1.2 – Autres passifs

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Dettes de titres		
Créditeurs divers	194 188	214 633
Règlement d'opérations sur titres	100	108
Autres	26 316	24 378
Dettes rattachées	12 350	13 850
TOTAL	232 954	252 969

V.7.2 – Comptes de régularisation

V.7.2.1 – Comptes de régularisation actif

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement	134 201	151 692
Compte d'ajustement	25 607	50 823
Charges constatées d'avance	12 141	3 162
Produits à recevoir	89 742	77 586
Autres charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	1 729	1 291
TOTAL	263 419	284 555

V.7.2.2 – Comptes de régularisation passif

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Comptes d'encaissement	42 014	56 467
Compte d'ajustement	25 607	25 663
Produits constatés d'avance	341 152	247 941
Charges à payer	130 991	148 722
Day one profit		
Autres	29 366	18 058
TOTAL	569 130	496 851

V.7.3 – Comptes de régularisation de l'assurance

V.7.3.1 – Comptes de régularisation de l'assurance – Actif

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Part des réassureurs dans les provisions techniques	10 633	12 776
Créances nées d'opérations d'assurance directe	10 716	11 591
Créances nées d'opérations de réassurance	686	276
Primes restant à émettre	286	247
Frais d'acquisition reportés	1 047	1 048
Autres		
TOTAL	23 368	25 938

V.7.3.2 – Comptes de régularisation de l'assurance – passif

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12 288	9 997
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 940	4 124
Dettes pour dépôts reçus en espèces	12 974	12 974
Autres dettes		
TOTAL	29 202	27 095

V.8 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles (cf. note V.9), à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement

est identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur) pour les entités du Groupe à l'exception de Prepar qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placement en assurance à la juste valeur avec variation en résultat.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur la ligne

« Produits ou charges nets des autres activités ».

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
• En juste valeur ⁽¹⁾	125 463		125 463	78 728		78 728
• Au coût historique	16 493	- 4 140	12 353	15 826	- 4 202	11 624
TOTAL	141 956	- 4 140	137 816	94 554	- 4 202	90 352

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 98 % de l'assiette concernée. La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché



V.9 – IMMOBILISATIONS

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
 - le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.
- Les logiciels développés en interne sont évalués conformément à la norme IAS 38. Les coûts de la phase développement sont activés s'ils satisfont les six conditions précisées par cette norme (dont le critère de fiabilité de détermination des coûts) et les coûts de recherche sont obligatoirement inscrits en charges.

Les encours bruts des immobilisations corporelles sont ventilés en composants. La décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. La durée d'utilisation du bien n'est ni une durée d'usage du bien à vocation fiscale, ni la durée économique du bien, mais sa durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues dans le Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 – 40 ans
Fondations/ossatures	30 – 60 ans
Ravalement	10 – 20 ans
Équipements techniques	10 – 20 ans
Aménagements intérieurs	8 – 15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. Pour le Groupe, les valeurs résiduelles des composants autres que les

terrains et les façades non destructibles sont réputées nulles car non fiables.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité n'excédant pas 8 ans pour les logiciels, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Aucune valeur résiduelle n'est déterminée.

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Pour le droit au bail, il est procédé à l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail (sans prorogation) et un test de dépréciation est effectué par rapport à une valeur calculée par différence actualisée entre le loyer du marché et le loyer du bail.

Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont présentées au poste de « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Conformément à la norme IAS 36, les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation, s'il existe des indices de dépréciations externes (baisse de l'activité, forte hausse des taux...) ou internes (obsolescence, dégradation physique, restructuration, arrêt de l'activité...). L'existence d'indices est appréciée à chaque arrêté intermédiaire et annuel. Le test de dépréciation aboutit à calculer la valeur recouvrable du bien, calculée comme le montant le plus élevé entre la valeur vénale nette et la valeur d'utilité actualisée avec un taux avant impôt. La valeur recouvrable est estimée de manière individuelle sur l'immobilisation mais sans répartition de la dépréciation par composants.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur). Les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont inscrites en résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste

« Immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

V.9.1 – Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	377 151	- 189 919	187 232	353 161	- 170 812	182 349
<i>Immobilisations en location financement</i>						
• Constructions						
• Autres						
<i>Immobilisations en propriété</i>	<i>377 151</i>	<i>- 189 919</i>	<i>187 232</i>	<i>353 161</i>	<i>- 170 812</i>	<i>182 349</i>
• Parts de SCI						
• Terrains	29 850		29 850	29 529		29 529
• Constructions	114 137	- 60 274	53 863	107 375	- 53 206	54 169
• Autres	233 165	- 129 645	103 520	216 256	- 117 606	98 650
Immobilisations incorporelles	76 902	- 57 969	18 933	75 385	- 58 433	16 952
• Droit au bail	45 919	- 32 878	13 041	45 114	- 31 351	13 763
• Logiciels	20 847	- 16 477	4 370	20 671	- 19 053	1 618
• Autres	10 135	- 8 613	1 522	9 599	- 8 028	1 571
TOTAL	454 053	- 247 888	206 165	428 546	- 229 245	199 301

V.9.2 – Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2006						31/12/2007
	Valeur brute	Augmentation	Diminution et autres cessions	Changement de périmètre	Conversion	Autres	Valeur brute
Immobilisations corporelles	353 161	32 930	- 17 483	9 424	- 360	- 520	377 151
<i>Immobilisations en location financement</i>							
• Constructions							
• Autres							
<i>Immobilisations en propriété</i>	<i>353 161</i>	<i>32 930</i>	<i>- 17 483</i>	<i>9 424</i>	<i>- 360</i>	<i>- 520</i>	<i>377 151</i>
• Parts de SCI				- 32		32	
• Terrains	29 529	57	- 49	311	- 12	14	29 850
• Constructions	107 375	4 759	- 1 371	3 258	- 123	238	114 137
• Autres	216 256	28 114	- 16 062	5 886	- 226	- 804	233 165
Immobilisations incorporelles	75 385	9 693	- 9 290	1 294	- 85	- 95	76 902
• Droit au bail	45 114	824	- 28			9	45 919
• Logiciels	20 671	7 657	- 8 517	1 294	- 85	- 174	20 847
• Autres	9 599	1 211	- 745	0		70	10 135
TOTAL	428 546	42 623	- 26 773	10 718	- 445	- 616	454 053

V.10 – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture.

Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

L'unique écart d'acquisition concerne l'achat en juillet 2007 de 51 % du capital de la BCI Mer Rouge, il est d'une valeur brute de 5 396 milliers d'euros, en attente, dans le délai d'un an, de son ajustement par affectation partielle.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de valeur, selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (*Discounted Cash Flow*).

Dès la fin 2007 une première dépréciation de 1 572 milliers d'euros a été effectuée.

V.11 – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti.

A l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée. L'enregistrement initial se fait coûts de transaction inclus s'ils sont significatifs et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an. Lors des évaluations postérieures en date d'arrêté, la méthode du coût amorti consiste comme dans les comptes individuels à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits au compte de résultat en poste « Intérêts et charges assimilées » que les encours soient couverts ou non.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

V.11.1 – Dettes envers les établissements de crédit

Les dépôts et emprunts de la clientèle et des établissements de crédit sont considérés comme émis à des conditions de marché. Par conséquent, aucune décote n'est comptabilisée.

Les opérations de pension livrée ou non livrée sont enregistrées comme dans les comptes individuels, les titres cédés restant à l'actif du bilan du cédant. Aucune sortie de bilan n'est effectuée puisque le transfert des risques et avantages n'a pas lieu.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	202 538	276 413
Comptes et emprunts	2 006 568	1 356 699
• à vue	888 102	151 071
• à terme	1 118 466	1 205 628
Valeurs données en pension	421 000	71 000
• à vue		
• à terme	421 000	71 000
Titres donnés en pension livrée	6 364 800	5 965 410
• à vue		
• à terme	6 364 800	5 965 410
Autres dettes	44 950	56 472
Dettes rattachées	73 516	53 992
TOTAL	9 113 373	7 779 986



V.11.2 – Dettes envers la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	6 395 859	5 910 417
• à vue	5 310 436	5 336 653
• à terme	1 085 423	573 764
Comptes et emprunts	2 300	3 010
• à vue		
• à terme	- 2 300	3 010
Valeurs données en pension	10 410	82 310
• à vue	10 410	82 310
• à terme		
Titres donnés en pension livrée	2 967 068	653 134
• à vue		
• à terme	2 967 068	653 134
Comptes d'épargne à régime spécial	3 087 880	3 041 990
Comptes d'affacturage		
Dettes rattachées	25 508	15 663
Autres	53 405	48 835
TOTAL	12 542 429	9 755 359

V.12 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Pour le Groupe, les coûts de transaction à intégrer sont des coûts externes de montants significatifs. Les émissions se font aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement sont parties intégrantes à la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes de titres à taux variable ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes (hors spread) du marché en date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	5 588 543	5 209 790
• BMTN	210 440	168 390
• CDN	5 378 103	5 041 400
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	102 670	2 304
Dettes rattachées	12 512	11 838
TOTAL	5 703 725	5 223 932

V.13 – PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés :

• **Les provisions mathématiques** correspondent principalement :

– aux provisions pour primes non acquises constatant la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

– aux provisions d'assurance-vie correspondant au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations

de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance-vie.

- **Les provisions pour sinistres** correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dûs à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

- **Les provisions pour participation aux bénéfices (PB) différés** représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans. Par ailleurs, en application du principe de *shadow accounting* prévu par la norme IFRS 4, la constatation des plus ou moins-value latente des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires donnent lieu à la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (environ 98 %), considérant qu'une quote-part des réévaluations

reviendront aux assurés via la rémunération de leurs contrats.

- **Les autres provisions techniques** regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Provisions mathématiques	3 965 605	3 654 889
• Assurance vie	2 958 116	2 743 985
• Assurance IARD	1 181	2 843
• Représentatives de contrats en unités de compte	1 006 308	908 061
Provisions pour sinistres	44 586	40 527
Provisions pour participation aux bénéfices	- 67 688	24 157
Autres provisions techniques	54 463	51 895
TOTAL	3 996 966	3 771 468

V.14 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS DE PASSIF

V.14.1 – Synthèse des dépréciations et des provisions de passif

en milliers d'euros	31/12/2006	Augmen- tation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variation de périmètre	Autres	31/12/2007 Total
Dépréciations déduites de l'actif	446 326	53 132	- 36 217	- 65			2 098	465 276
• Encours sains	81 000							81 000
• Encours en défaut	352 818	52 554	- 36 212				2 098	371 258
• Autres dépréciations	12 508	578	- 5	- 65				13 016
Provisions de passif	226 880	25 363	- 16 858	- 75	- 218	1 004	- 10 757	225 339
<i>Provisions pour risques et charges</i>								
• Risques de contrepartie	67 885	12 318	- 14 052				- 7 491	58 660
• Risques de dépréciation	95							95
• Engagements sociaux	97 738	3 962	- 1 501		- 8	225	78	100 494
• Risques d'exploitation	29 162	8 803	- 1 305	- 75	- 210	779	- 3 344	33 810
• Épargne réglementée	32 000	280						32 280
TOTAL	673 206	78 495	- 53 075	- 140	- 218	1 004	- 8 659	690 613
Effet résultat : (1)			25 280					

(1) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat.

Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. Le tableau

ci-après permet de mesurer l'impact des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé :

<i>en milliers d'euros</i>	Dotations	Reprises	Effet net
Produit Net Bancaire	4 588		4 588
Charges générales d'exploitation	8 170	- 2 803	5 367
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 543	- 1 399	144
Résultat Brut d'exploitation	14 301	- 4 202	10 099
Coût du risque	65 450	- 50 269	15 181
Gains ou pertes sur autres actifs			
Résultat avant impôt	79 751	- 54 471	25 280
Impôt sur le résultat			
Résultat net	79 751	- 54 471	25 280

V.14.2 - Provisions pour risques et charges

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette

date, aucune actualisation des dépenses n'est réalisée compte tenu de l'effet non significatif.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

A la date de mise en place et selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement (risque de défaillance au cours de la période de l'engagement). L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2006	Augmentation	Utilisation	Conversion	Variation de périmètre	Autres	31/12/2007
Risques de contrepartie		67 885	12 318	- 14 052			- 7 491	58 660
Risques de dépréciation		95						95
Engagements sociaux		97 738	3 962	- 1 501	- 8	225	78	100 494
Risques d'exploitation		29 162	8 803	- 1 380	- 210	779	- 3 344	33 810
Épargne logement	V.14.3	32 000	280					32 280
TOTAL		226 880	25 363	- 16 933	- 218	1 004	- 10 757	225 339



<i>en milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagements au 31/12/2007			
Éléments comptabilisés (provision comptable social)	128 352	- 28 797	99 555
Écarts actuariels non enregistrés	5 813	- 4 050	1 763
Changements de régime restant à étaler	1 340		1 340
ENGAGEMENT TOTAL	135 505	- 32 847	102 658

• Synthèse des engagements et des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	Complément de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médaille du travail	Autres	Total
Provisions comptabilisées	65 698	20 477	3 887	7 158	97 220
Écarts actuariels non enregistrés	6 539	2 368			8 907
Changements de régime restant à étaler		- 1 091			- 1 091
Engagement total au 01/01/2006	72 237	21 754	3 887	7 158	105 036
Droits liquidés sur la période	- 3 505	1 427	- 341		- 2 419
Droits acquis sur la période		1 494	185		1 679
Coût financier	3 748	1 129	129	271	5 277
Rendement brut attendu des actifs	- 1 476	- 258			- 1 734
Variation des frais de gestion		14			14
Versement de la période au fonds					
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période		- 145			- 145
Écarts actuariels enregistrés sur la période			- 170		- 170
Autres éléments				- 167	- 167
Variation enregistrée dans les « Frais de personnel »	- 1 233	3 661	- 197	104	2 335
Écart actuariel sur engagements	- 3 399	- 5 049		1 164	- 7 284
Écart actuariel/rendement des actifs	261	- 121			140
Autres écarts actuariels					
Variation des écarts actuariels non enregistrés	- 3 138	- 5 170		1 164	- 7 144
Modification de régime intervenue dans la période		2 286			2 286
Autres					
Coût non encore comptabilisé		2 286			2 286
Autres éléments				0	0
Autres variations				0	0
Engagement au 31/12/2007					
Provisions comptabilisées	64 465	24 138	3 690	7 262	99 555
Écarts actuariels non enregistrés	3 401	- 2 802		1 164	1 763
Changements de régime restant à étaler		1 340			1 340
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2007	67 866	22 676	3 690	8 426	102 658

V.14.3 – Provisions épargne logement

Les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

- **1^{re} étape** : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.
- **2^e étape** : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés).
- **3^e étape** : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zero-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence

(taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité). Afin de calculer le montant des provisions, les taux retenus à 6 mois, 1 an, 5 ans et 10 ans sont respectivement de 1,50 %, 2,50 %, 2,70 %, 3,20 % et 3,60 %.

Seules les moins-values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes. Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

V.14.4 – Provision pour risques opérationnels

Elle est fondée sur un recensement des risques avérés ; l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la direction.

Nous pensons que la fréquence et la mesure de l'impact doivent être appréciées au niveau de l'ensemble de la place et non dans un établissement en particulier. Ce type de risques est par nature rare et peut être de forte amplitude: dès lors sa survenance et sa mesure doivent être dans un premier temps observées sur le marché, puis dimensionnées à la taille de l'établissement.

L'actualité récente nous a rappelé que les activités de marché recèlent des risques opérationnels importants. Ils croissent avec la volatilité des marchés qui peut remettre en cause les modèles qui ont servi de fondement à la définition des stratégies. Dès lors que la confiance, fondement et garantie du bon fonctionnement d'un marché, a été altérée, le comportement des acteurs est profondément différent des anticipations que les stratégies déployées ont retenu. Il peut alors arriver que certains des opérateurs se sentant en difficulté soient amenés à mettre en œuvre des moyens visant à masquer les résultats réels. De plus, la tension qui règne dans ce type de contexte associée à l'instabilité des prix peut amener à la conclusion de contrats dont les conditions seraient erronées et extrêmement désavantageuses pour l'établissement.

Malgré les efforts déployés pour garantir la validité des opérations, la découverte des incidents peut prendre des délais importants lorsqu'ils sont accompagnés de manœuvres de dissimulation.

Nous en avons conclu que maintenir une provision pour risques opérationnels était de notre devoir. Retenir un montant proche du résultat courant de l'année de la Salle des marchés nous a semblé acceptable.

La provision pour risques opérationnels a été maintenue au bilan au 31 décembre 2007 pour 16 millions d'euros.

V.15 – DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

V.15.1 - Encours

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Dettes subordonnées à durée déterminée		455 672	381 147
• Titres Super-Subordonnés			
• Autres dettes subordonnées	V.15.2	455 672	381 147
Dettes subordonnées à durée indéterminée	V.15.2	16 969	17 213
Actions de préférence			
Dépôts de garantie à caractère mutuel		12 183	1 134
Dettes rattachées		8 076	6 408
TOTAL		492 900	405 902

V.15.2 – Évolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2006	Émission	Rembour- sement	Conversion	Variation de périmètre	Autres	31/12/2007
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	381 147	74 000				525	455 672
• Titres subordonnés							
• Emprunts subordonnés	381 147	74 000				525	455 672
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	17 213					- 244	16 969
• Titres subordonnés	17 213					- 244	16 969
• Emprunts subordonnés							
TOTAL	398 360	74 000				281	472 641

V.16 – SORTIES DES ACTIFS ET DES PASSIFS

V.16.1 – Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente ou un échange contre d'autres actifs plutôt que par leur utilisation continue. Le classement d'un actif ou d'un ensemble d'actifs à ce poste suppose que la vente est hautement probable dans un délai maximum d'un an, et est matérialisée par l'existence d'un plan de cession.

Les actifs destinés à être cédés ou les actifs faisant partie d'actifs destinés à être cédés ne sont plus amortis.

Les provisions sont calculées par rapport à la valeur vénale diminuée des coûts de cession.

Le résultat net dégagé sur les abandons d'activité est comptabilisé dans le compte de résultat de la période au poste « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce résultat comprend notamment le résultat net après impôt des abandons d'activité et les profits ou pertes comptabilisés lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à leur juste valeur diminuée des frais de cession ou lors de leur cession effective et la charge d'impôt correspondante.

Au 31 décembre 2007, le Groupe ne détient pas d'actifs destinés à être cédés.

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif est maintenu à l'actif du bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu. En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés, ainsi que la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échoué.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant : les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire : il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « Prêts et créances ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IAS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IAS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IAS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Coté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

V.17 - ÉCHÉANCE DES EMPLOIS ET RESSOURCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Conformément à la norme IAS 32 qui requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, tels que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate figurent dans la colonne « à vue ».

	2007						Total
	A vue	Moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée- indé- terminée	
EMPLOIS							
Caisse et Banques Centrales	1 076 110	0	0	0	0	0	1 076 110
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 499 862	44 346	666 751	774 914	3 641 076	1 521 453	8 148 402
Instruments dérivés de couverture	2 757	7 679	29 772	9 136	143 588	0	192 932
Actifs financiers disponibles à la vente	79 767	272 556	167 429	181 117	5 913 000	1 838 133	8 452 002
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 864 800	1 775 133	349 019	108 004	115 293	11 274	8 223 523
Prêts et créances sur la clientèle	2 803 499	517 034	1 143 632	1 481 144	4 751 313	0	10 696 622
Actifs détenus jusqu'à échéance	0	0	0	0	0	0	
TOTAL EMPLOIS	11 326 795	2 616 748	2 356 603	2 554 315	14 564 270	3 370 860	36 789 591
RESSOURCES							
Banques Centrales	5 988	0	0	0	0	0	5 988
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 035	0	369 427	286 204	2 081 822	0	2 743 488
Instruments dérivés de couverture	0	2 088	25 873	6 676	148 237	0	182 874
Dettes envers les établissements de crédit	5 351 766	1 922 088	1 377 200	249 173	213 146	0	9 113 373
Dettes envers la clientèle	11 407 238	488 789	435 742	150 143	59 298	1 039	12 542 249
Dettes représentées par un titre	3 708 719	868 424	102 105	27 997	996 480	0	5 703 725
Dettes subordonnées	13 181	0	74 621	46 962	315 990	42 146	492 900
TOTAL RESSOURCES	20 492 927	3 281 389	2 384 968	767 155	3 814 973	43 185	30 784 597



Siège de Créteil.

V.18 – OPÉRATIONS AVEC LE RÉSEAU DES BANQUES POPULAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Opérations de trésorerie		
• Comptes à vue	1 493 745	1 314 475
• Comptes à terme	413 596	418 211
• Créances rattachées	5 326	11 363
Titres	96 117	84 325
Comptes de régularisation	4 669	5 052
Autres actifs		
TOTAL ACTIF	2 013 453	1 833 426
Opérations de trésorerie		
• Comptes à vue	1 228	5 079
• Comptes à terme	7 426	7 550
• Dettes rattachées	318	79
Dettes représentées par un titre	17 319	22 346
Comptes de régularisation	8 431	8 029
Autres passifs	18 802	21 995
Dettes subordonnées	484 602	408 935
TOTAL PASSIF	538 126	474 013
Hors bilan		
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Cautions, avals, autres garanties reçues	1 377 734	1 260 577
Instruments financiers à terme	1 639 995	1 217 238
Engagements sur titres donnés		

V.19 – AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIFS FINANCIERS

V.19.1 – Actifs financiers donnés en pension

Ce tableau recense par nature la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs.

Il s'agit des titres remis en pension livrée et des valeurs données (effets ou titres) en pension non livrée qui sont maintenus à l'actif du bilan.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Instruments de capitaux propres	301 681	
Instruments de dettes	9 099 393	6 662 513
Prêts et avances	434 237	155 632
TOTAL	9 835 311	6 818 145

V.19.2 – Actifs financiers restructurés

Ce tableau recense les encours restructurés classés en encours sains. Les restructurations diffèrent des renégociations commerciales en raison d'un risque initial de contrepartie.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	2 295	417
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL	2 295	417

V.19.3 – Juste valeur des actifs financiers

en milliers d'euros	31/12/2007					
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	Juste valeur selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 698 474	7 698 474	6 109 679	1 754 621		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	209 611	209 611		209 611		
Instruments dérivés de couverture (actif)	192 932	192 932		53 771		
Actifs financiers disponibles à la vente	8 452 702	8 088 265	5 072 154	2 092 946		3 300 356
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 083 794	8 223 523	8 709 499	374 296		355
Prêts et créances sur la clientèle	11 229 137	10 833 929	9 216 117	2 013 020		7
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs détenus jusqu'à leur échéance						
TOTAL	36 866 650	35 246 733	29 107 449	6 498 265		3 300 718

V.19.4 – Juste valeur des passifs financiers

en milliers d'euros	31/12/2007					
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	Juste valeur selon des techniques de valorisation internes	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 743 488	2 743 488	2 290 739	478 834		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat						
Instruments dérivés de couverture (passif)	182 874	182 874		41 732		
Passifs financiers au coût amorti Dettes auprès de établissements de crédit	10 156 170	9 113 373	8 948 900	1 207 270		
Passifs financiers au coût amorti Dettes auprès de la clientèle	12 671 413	12 542 429	12 332 830	338 583		
Dettes représentées par un titre	6 937 751	5 703 725	5 636 220	1 301 531		
Dettes subordonnées	507 593	492 900	471 599	35 994		
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (passif)						
TOTAL	33 199 290	30 778 790	29 680 288	3 403 945		

Juste valeur des dettes

Pour les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Les colonnes 3 et 4 du tableau sont une ventilation de la colonne 1. La colonne 4 comprend deux types de valorisation, celles fondées sur des données observables de marché et celles fondées sur des modèles internes. La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, on doit distinguer selon que la valorisation est basée sur des données observables ou non observables.

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent être assimilées à des prix de marché lorsqu'elles s'appuient sur des paramètres observables et des modèles reconnus comme des standards de place (i.e pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme un *Marked-to-Model* et non un *Marked-to-Market*.

Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non propriétaire : les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement, facilement accessible : l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions, régulièrement disponible, basé sur un consensus, basé sur des transactions de marché (réalisées, ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter).

L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou bien une combinaison de celles-ci.

Cas particulier des créances et dettes envers la clientèle
La juste valeur des portefeuilles de prêts et créances et de dettes envers la clientèle a été systématiquement inscrite dans la colonne 'Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables' en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles. La juste

valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. La valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché dans les cas suivants :

- des actifs et passifs à taux variable, pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure où les taux s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période;

- des passifs exigibles à vue ;

- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics. Juste valeur des dérivés : la valorisation des dérivés traités sur des marchés réglementés est établie à partir de cotations mais les dérivés de gré à gré comme les swaps et les options sont valorisés à partir de techniques de valorisation fondées sur des données de marché. Par contre les dérivés complexes sont valorisés à partir de modèles internes.

Juste valeur des titres : les titres traités sur un marché actif sont en colonne 3 et les autres sont en colonne 4 et 5.

V.20 – ENGAGEMENTS

V.20.1 - Engagements de garantie

Les engagements de garanties non financières donnés (ou reçus) correspondent à des contrats intégrant une obligation (ou un droit) de livrer (ou de recevoir) des actifs non financiers si un défaut du débiteur intervient. Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain. Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;
- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;

• les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates.

Le traitement IFRS de ces garanties ne s'appliquera qu'à compter de l'exercice 2006, la valeur nominale des engagements est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de garantie donnés		
<i>Aux établissements de crédit</i>	90 216	100 047
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	58 933	55 348
• Autres garanties	31 283	44 699
<i>A la clientèle</i>	1 665 238	1 455 607
• Cautions immobilières	60 110	47 131
• Cautions administratives et fiscales	73 211	67 192
• Autres cautions et avals donnés	898 584	738 677
• Autres garanties	633 334	602 607
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	1 755 454	1 555 654
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 201 940	2 491 002

V.20.2 – Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§2), les engagements exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Lorsque les conditions financières accordées dans l'engagement sont inférieures aux conditions de marché, alors une décote est comptabilisée en charge, en

contrepartie d'un compte de régularisation. Cette décote est ensuite intégrée au prêt et dans le calcul de son TIE.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

La valeur nominale des engagements relevant de la norme IAS37 s'élève à :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de financement donnés		
<i>Aux établissements de crédit</i>	314 734	505 858
<i>A la clientèle</i>	2 279 664	1 814 700
• Ouverture de crédits documentaires	82 804	92 794
• Autres ouvertures de crédits confirmés	2 172 157	1 708 251
• Autres engagements	24 702	13 655
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	2 594 398	2 320 558
Engagements de financement reçus		
• D'établissements de crédit	629 233	185 915
• De la clientèle	0	0
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	629 233	185 915



V.20.3 - Autres engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés		
Valeurs affectées en garantie	41 610	41 610
Transfert de créances privées	533 412	115 337
Leasing immobilier		
	575 022	156 947
Engagements reçus		
	NÉANT	NÉANT

NOTE – VI

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

VI.1 - MARGE D'INTÉRÊTS

Les postes « Intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les

prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance. Le Groupe BRED Banque Populaire n'a pas retenu cette catégorie.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Banque Centrale, CCP	8 993	0	8 993	6 225		6 225
Intérêts sur titres	656 760	- 647 553	9 207	743 545	- 747 080	- 3 535
Prêts et créances	757 709	- 551 268	206 441	602 415	- 407 449	194 966
• Sur les établissements de crédit	245 834	- 335 597	- 89 763	165 505	- 250 558	- 85 052
• Sur la clientèle	485 645	- 194 709	290 936	405 213	- 130 155	275 058
• Location financement	26 230	- 20 962	5 268	31 697	- 26 736	4 961
Dettes subordonnées		- 21 942	- 21 942		- 19 418	- 19 418
Autres		- 27	- 27		- 36	- 36
Instruments de couverture		- 3	- 3	3 822	- 6 595	- 2 773
• Interruption de la relation de couverture (CFH)						
• Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés		- 3	- 3	3 822	- 6 595	- 2 773
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	2 470		2 470	3 750		3 750
TOTAL	1 425 933	- 1 220 794	205 151	1 359 758	- 1 180 578	179 180

VI.2 – COMMISSIONS NETTES

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte bancaire,

de garantie ou de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. En IFRS, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	974	- 1 540	- 566	850	- 942	- 92
Opérations avec la clientèle	120 264	- 9 702	110 563	115 388	- 2 381	113 007
Opérations sur titres	32 555	- 89	32 466	35 769	- 129	35 640
Opérations sur moyens de paiement	143 842	- 84 194	59 648	130 676	- 80 674	50 001
Prestations de services financiers	20 119	- 5 783	14 336	19 712	- 6 169	13 543
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	19 540	- 7 175	12 365	15 301	- 4 472	10 829
Autres	646	- 55	591	785	- 37	748
TOTAL	337 942	- 108 537	229 404	318 482	- 94 805	223 677

VI.3 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	234 980	276 153
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	143 598	71 865
• dont Dérivés hors couverture	43 940	71 764
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option		
Autres	91 382	204 288
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	- 5 180	3 720
• Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)		4 261
• Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	- 5 180	- 541
- Variation de la couverture de juste valeur	133 256	140 572
- Variation de l'élément couvert	- 138 436	- 141 113
TOTAL	229 800	279 873

VI.4 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes	33 829	13 923
Résultats de cession	15 465	23 884
• Plus-value	18 778	64 464
• Moins-value	- 3 313	- 40 580
Pertes de valeur des titres à revenu variable	- 1 998	- 4
TOTAL	47 296	37 803

VI.5 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance-vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007			31/12/2006		
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	VI.5.1	303	- 363	- 60	138	- 139	- 1
Opérations de location simple							
Immeubles de placement		154 266		154 266	229 411		229 411
Autres immobilisations hors exploitation		16	- 365	- 349	16	- 605	- 589
Sous-total activités immobilières		154 585	- 728	153 857	229 565	- 744	228 821
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance			- 103 190	- 103 190		- 144 890	- 144 890
Autres charges et produits d'assurance	VI.5.2	456 026	- 411 770	44 256	464 893	- 499 639	- 34 746
Sous-total assurance		456 026	- 514 960	- 58 934	464 893	- 644 529	- 179 636
Autres produits et charges accessoires	VI.5.3	15 014	149	15 162	9 555	- 1 965	7 590
TOTAL		625 625	- 515 539	110 085	704 013	- 647 238	56 775

VI.5.1 – Opérations de location financement

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	303		303	138		138
Dépréciation						
Autres produits et charges accessoires		- 363	- 363		- 139	- 139
TOTAL	303	- 363	- 60	138	- 139	- 1

VI.5.2 – Autres produits et charges d'assurance

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Primes reçues sur l'activité d'assurance-vie	417 496	436 282
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	9 502	8 618
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	751	700
Charges de prestations	- 378 355	- 372 636
Autres produits nets	- 5 138	- 107 710
TOTAL	44 256	- 34 746

VI.5.3 – Autres produits et charges accessoires

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Activités immobilières	1 997	
Prestations des services informatiques	2 813	2 681
Autres activités diverses	10 352	4 908
TOTAL	15 162	7 589



VI.6 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel, tels que

les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'action, conformément à la norme IFRS 2. Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Frais de personnel		
• Salaires et traitements	- 162 870	- 154 323
• Avantages de retraite et autres	- 36 527	- 34 679
• Charges sociales	- 48 356	- 45 802
• Intéressement et participation	- 43 350	- 41 376
• Impôts et taxes liés aux rémunérations	- 18 865	- 18 177
• Autres	- 3 260	896
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	- 313 229	- 293 462
Autres charges d'exploitation		
• Impôts et taxes	- 16 206	- 14 499
• Services extérieurs	- 83 938	- 77 288
• Autres	- 66 252	- 65 856
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	- 166 396	- 157 643
TOTAL	- 479 625	- 451 105

VI.7 – COÛT DU RISQUE

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives (cf. note V.2), les créances passées en perte sur l'exercice

et les récupérations sur les créances amorties.

La ligne « Dépréciations individuelles des créances » incorpore, en application des normes IAS32 et IAS39 les titres classés en « Prêts et Créances ».



en milliers d'euros	31/12/2007				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	- 12 318	14 052			1 734
• Engagements de financement	- 459	1 586			1 127
• Autres	- 11 859	12 466			607
Actifs financiers évalués au coût amorti	- 52 554	36 212	- 2 341	28 278	9 594
• Prêts et créances	- 52 554	36 212	- 2 341	28 278	9 594
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	- 52 554	36 212	- 2 341	28 278	9 594
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>					
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres	- 578	5			- 573
COÛT DU RISQUE	- 65 450	50 269	- 2 341	28 278	10 755
dont Reprises de dépréciations devenues sans objet		50 269			
Reprises de dépréciations utilisées		23 508			
Sous-total reprises		73 777			
Pertes couvertes par des dépréciations		- 23 508			
Total reprises nettes		50 269			

en milliers d'euros	31/12/2006				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	- 19 350	14 660			- 4 690
• Engagement de financement	- 1 635	2 094			459
• Autres ⁽¹⁾	- 17 715	12 566			- 5 149
Actifs financiers évalués au coût amorti	- 32 922	32 045	- 2 162	1 298	- 1 741
• Prêts et créances	- 32 922	32 045	- 2 162	1 298	- 1 741
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	- 32 922	32 136	- 2 162	1 298	- 1 650
<i>Provisions sectorielles et pays</i>		- 91			- 91
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres ⁽²⁾	- 125				- 125
COÛT DU RISQUE	- 52 397	46 705	- 2 162	1 298	- 6 556
dont Reprises de dépréciations devenues sans objet		46 705			
Reprises de dépréciations utilisées		23 039			
Sous-total reprises		69 744			
Pertes couvertes par des dépréciations		- 23 039			
Total reprises nettes		46 705			

Le montant net du coût du risque de l'exercice comprend une reprise de provision d'un montant de 25 millions d'euros correspondant à une charge de décote devenue sans objet.

VI.8 – QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières ⁽¹⁾	105 293	5 329	46 508	5 319
Sociétés non financières	412	266	1 054	-28
TOTAL	105 705	5 594	47 562	5 291

1) L'augmentation de la valeur des sociétés financières entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 est principalement due à la mise en équivalence de Socredo et à un complément de participation dans la BCI (Nouvelle Calédonie), Agro-Audaces a été liquidée.

VI.9 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

Ce poste comprend les plus et moins values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'explo-

tation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisation corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisation corporelles et incorporelles	Total
Plus-values de cession nettes		325	325	8 717	800	9 517
Moins-values de cession nettes	- 38	- 182	- 220	- 505	- 346	- 851
TOTAL	- 38	143	105	8 212	454	8 666

VI.10 – VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. En 2007, l'unique écart d'acquisition concerne l'achat en juillet 2007 de 51 % du capital de la BCI Mer Rouge, il est d'une valeur brute de 5 396 milliers d'euros, en attente, dans le délai d'un an, de son ajustement par affectation partielle. Dès la fin 2007 une première prise en charge de 1 572 milliers d'euros a été effectuée en anticipation du résiduel probable après affectation.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Écarts d'acquisition positifs (dépréciation nette)	- 1 572	
Imputation des écarts d'acquisition négatifs		
TOTAL	- 1 572	

VI.11 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Charge d'impôt en consolidation		
Impôt payé par le Groupe intégré	- 65 000	- 68 500
Impôt territoire outre-mer	- 240	- 200
Impôt des filiales non intégrées	- 2 021	- 841
Total impôt liquidé	- 67 261	- 69 541
Liquidation n-1	303	- 70
Variation d'IS différé dans les comptes sociaux	574	114
Retraitement IS différé en consolidation	- 20 711	- 14 624
Excédent du produit chez BRED sur la charge filiale	82	27
Précompte minoritaires filiales intégrées	11	
Contrôles fiscaux redressements d'impôt sociétés	- 1 599	527
TOTAL CONSOLIDÉ	- 88 601	- 83 567

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés au taux de 34,43 % en France et au taux local pour les filiales et succursales à l'étranger,
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de consolidation ou à des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable. La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Le principe de prudence retenu par le Groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif et au passif sur la ligne Actifs/passifs d'impôts différés.



NOTE – VII

ANALYSE SECTORIELLE CONSOLIDÉE

BILAN CONSOLIDÉ

<i>en millions d'euros</i>	2006		2007		
	Métropole	Outre-mer	Métropole	Outre-mer	Étranger
EMPLOIS					
Actifs financiers	15 618	0	16 785	8	
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 393	466	8 590	499	211
Prêts et créances sur la clientèle	6 425	2 679	8 107	2 530	60
Comptes de régularisation et actifs divers	599	87	614	52	- 17
Valeurs immobilisées	308	29	296	37	120
TOTAL ACTIF	30 343	3 261	34 392	3 126	374

RESSOURCES

Passifs financiers	3 782		2 926		
Dettes envers les établissements de crédit	6 888	892	8 274	840	5
Dettes envers la clientèle	7 896	1 859	10 388	2 011	143
Dettes représentées par un titre	5 224		5 603	0	101
Opérations sur titres et divers	4 315	260	4 569	262	6
Provisions, capitaux propres et assimilés	2 206	282	2 530	115	119
TOTAL PASSIF	30 311	3 293	34 290	3 228	374



RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Trois grands pôles d'activités sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers).

- Le pôle des activités de marché.
- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion du fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations).

en millions d'euros	Pôle Commercial		Pôle Marché		Pôle Opérations Financières	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
	IAS	IAS	IAS	IAS	IAS	IAS
PNB opérationnel	597,0	632,8	39	49,1	141,3	139,8
Marge d'intérêts	315,2	339,2	38,7	48,4	141,3	139,8
Commissions	284,7	298	0,4	0,7		
Produits accessoires	2,4	2,7				
Coût de financement des immobilisations	- 5,3	- 7,2				
Charges	- 429,5	- 450,7	- 26,6	- 32,5	- 3,8	- 3,7
RBE opérationnel	167,5	182,1	12,4	16,6	137,5	136,1
Coût du risque	- 6,6	- 14,2	0	0	0	25
RNE opérationnel	161,0	167,9	12,4	16,6	137,5	161,1
PV nettes sur immobilisations et titres					8,6	0,1
Quote-part mise en équivalence					5,3	5,6
RÉSULTAT COURANT	161,0	167,9	12,4	16,6	151,4	166,9

NOTE – VIII

CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	2006		2007	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Consolidation par intégration globale				
<i>Entreprises à caractère financier</i>				
• Établissements de crédit				
BRED Banque Populaire	143 359		165 003	
BCI Mer Rouge			1 129	- 1085
BIC BRED	4 047	- 3	2 492	
BRED Cofilease	1 228		639	
BRED Gestion	1 703		2 401	
BRED Vanuatu			- 232	41
Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer	- 296	1 007	37	- 122
Sociétés de caution mutuelle			65	- 1 083
Sofiag	8 996		2 334	
Sofider	14 347		14 751	
• Établissements financiers autres qu'établissements de crédit				
Cofibred	8 915		1 754	
LFI 4	11 407		6 401	
NJR Invest			10 802	- 29
Promepar Gestion	2 423	1	2 580	- 1
• Autres entreprises à caractère financier				
AchatPro	- 533	92	- 593	101
Bercy Gestion Finance	1		4	
Bercy Patrimoine			-1	
BGF +	22		35	
Cofeg	2		1	
Click and Trust	240	- 124	325	- 167
FCC Elide			- 179	
Foncière du Vanuatu			- 190	
LFI	315		111	
Perspectives et Participations	13		1	
Prepar Courtage	51		48	
SPIG	- 39		- 158	
Vialink	72		179	

<i>en milliers d'euros</i>	2006		2007	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
• Assurances				
Prepar IARD	1 899		2 462	
Prepar-Vie	11 507	- 27	12 053	- 16
Consolidation par intégration proportionnelle				
SBE	915		552	
Trust and Pay	- 116	- 32	6	- 2
Consolidation par mise en équivalence				
Agro-Audaces	1 158		653	
Banque Calédonienne d'Investissement	5 319		5 329	
B-process	- 1 167		- 387	
Socredo			0	
TOTAL	215 788	914	230 407	- 2 363



**RELATIONS AVEC LES CORRESPONDANTS
BANCAIRES ET COMMERCE INTERNATIONAL**

Direction Internationale

Téléphone : (33 1) 40 04 79 49
Télécopieur : (33 1) 40 04 71 57
e-mail : bernadette.de-reynal@bred.fr
SWIFT code : BREDFRPP

RELATIONS ET RISQUES INTERBANCAIRES

Direction Financière

Téléphone : 01 40 04 72 13
Télécopieur : 01 43 47 26 21
e-mail : herve.thiollet@bred.fr

**RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE
INSTITUTIONNELLE FRANÇAISE**

**Direction de la Clientèle
Institutionnelle et des Établissements
Financiers**

Téléphone : 01 40 04 73 71
Télécopieur : 01 40 04 71 46
e-mail : dcief@bred.fr

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

**Direction des Grands Comptes
et de l'International**

Téléphone : 01 40 04 75 91
Télécopieur : 01 40 04 73 00
e-mail : richard.duhem@bred.fr

SALLE DES MARCHÉS

Téléphone : 01 43 44 97 90 – 01 40 04 70 91
Télécopieur : 01 40 04 74 36
e-mail : sdm009@bred.fr

**RELATIONS AVEC L'ÉCONOMIE LOCALE
ET LES ASSOCIATIONS**

Téléphone : 01 44 78 62 26
Télécopieur : 01 44 78 62 19
e-mail : economie.locale@bred.fr

**RELATIONS AVEC LES PROFESSIONS
RÉGLÉMENTÉES**

• **Administrateurs judiciaires**

Téléphone : 01 40 04 77 29
Télécopieur : 01 40 04 70 27
e-mail : dpr@bred.fr

• **Gérants de tutelle**

Téléphone : 01 53 02 97 81
Télécopieur : 01 40 04 70 27
e-mail : dpr@bred.fr

• **Professionnels de l'immobilier**

Téléphone : 01 40 04 75 48
Télécopieur : 01 40 04 71 55

SIÈGE SOCIAL

18, quai de la Rapée
75604 Paris Cedex 12
Téléphone : 01 48 98 60 00
Télécopieur : 01 48 98 64 00
www.bred.fr

RELATIONS PRESSE

Téléphone : 01 40 04 72 23
Télécopieur : 01 40 04 70 99
e-mail : francoise.la-balme@bred.fr

Édité par la BRED
Banque Populaire
Siège social :
18, quai de la Rapée
75604 Paris cedex 12
Tél. : 01 48 98 60 00
552091795 RCS Paris.

Crédits photos :
Philippe Matsas,
Bruno Vannier,
Nicola Gleichauf, .

Conception, réalisation :
Le Gallic Design
Graphique
Tél. : 01 47 33 08 09

Photogravure :
PPDL

Impression :
Imprimerie
Watelet Arbelot

Rapport consultable
sur Internet :
www.bred.fr

COMMUNIQUER AVEC LA BRED BANQUE POPULAIRE C'EST FACILE



DIALOGUEZ face à face avec votre conseiller dans l'une de nos agences



TÉLÉPHONEZ à BRED Direct au : 0 892 892 211
à BRED Direct Pro au : 0 892 692 292
à BRED Direct DOM* : 0 892 682 211
*Pour Mayotte au : 02 62 95 80 55
(tarif local en vigueur)



SURFEZ sur nos sites Internet : www.bred.fr
www.bredbanqueprivee.com



TAPEZ 3614 code BRED sur votre minitel Dispobank



ÉCRIVEZ à BRED Direct Courrier, 94018 Créteil Cedex
pour plus de rapidité de traitement

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 340 312 500 euros

Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00